

# Des questions ?

# Nous sommes là pour vous !

## Emploi-Québec

Pour plus de renseignements, ou pour signer une entente, consultez le site [www.emploi.quebec.net](http://www.emploi.quebec.net) ou contactez votre Centre local d'emploi (CLE).

## Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)

Pour plus de renseignements :  
450 651-1099, poste 0  
[info@cqrht.qc.ca](mailto:info@cqrht.qc.ca)  
[cqrht.qc.ca](http://cqrht.qc.ca)



Avec l'aide financière de :

Commission des partenaires du marché du travail



## Une formule gagnante pour :

- Former une relève compétente et qualifiée ;
- Rehausser votre niveau de compétitivité grâce à un service de qualité augmenté ;
- Valoriser et reconnaître votre personnel expérimenté.

*Crédit d'impôt disponible*

Il existe également un programme d'apprentissage en milieu de travail pour les métiers suivants :

Cuisinier  
Préposé au service des mets et boissons

## Intéressé par le PAMT ?

Voici les 4 étapes à suivre :

1

Rencontrer un agent du Centre local d'emploi (CLE) de votre région ;

2

Signer une entente tripartite Emploi-Québec / employeur / employé ;

3

Prendre possession des outils d'implantation ;

4

Inscrire le compagnon à la séance d'information de 3 heures offerte par Emploi-Québec.



PAMT Programme d'apprentissage en milieu de travail

## Préposé à l'entretien ménager



Tout le monde y gagne!

### Un programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) c'est :

Un mode d'apprentissage qui permet à un ou plusieurs de vos employés (apprentis) de développer et de consolider leurs compétences en tant que **préposé à l'entretien ménager** sous la supervision d'une personne expérimentée (compagnon) qui transmet son savoir-faire à partir de normes de compétences professionnelles.

Élaboré et validé par des experts de métiers, ce programme, qui **se déroule entièrement en entreprise**, permet à l'employé d'obtenir un **certificat de qualification professionnelle** attestant de sa compétence.

# Le PAMT offre de nombreux avantages

## Pour l'employeur

- Assure le développement d'une relève compétente;
- Valorise le personnel en reconnaissant ses compétences;
- Permet à son entreprise de se distinguer en offrant un service de qualité constante;
- Favorise la rétention du personnel.

## Pour l'apprenti

- Permet de consolider son expertise et d'acquérir de nouvelles compétences;
- Permet d'améliorer ses méthodes de travail et son efficacité;
- Permet l'obtention d'un certificat de qualification professionnelle.

## Pour le compagnon

- Permet de mettre à profit son savoir-faire et de partager les trucs du métier;
- Contribue au développement d'une relève formée et compétente;
- Permet de consolider son équipe de travail.

## Aide financière disponible

Les entreprises qui participent au programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) peuvent bénéficier d'un **crédit d'impôt** pour financer une partie des dépenses admissibles. Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité des entreprises et les dépenses admissibles, informez-vous auprès de Revenu Québec [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca).

Quant à la partie non remboursée, vous pourriez être en mesure de la comptabiliser dans vos dépenses de la Loi sur les compétences. Des conditions s'appliquent, informez-vous auprès de Revenu Québec [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca).

## Outils disponibles

### 1 Guide d'implantation

Pour soutenir les entreprises dans cette démarche, le CQRHT a conçu un guide qui présente l'ensemble des étapes d'implantation. Ce document contient également des outils pouvant aider les entreprises à prendre une décision quant à la pertinence d'implanter le programme au sein de leur organisation.

### 2 Outils d'implantation du PAMT

La norme professionnelle de préposé à l'entretien ménager, le guide du compagnon ainsi que le carnet de l'apprenti sont disponibles gratuitement sur le site du CQRHT : [www.cqrht.qc.ca/developpement-des-competences/apprentissage-en-milieu-de-travail/](http://www.cqrht.qc.ca/developpement-des-competences/apprentissage-en-milieu-de-travail/)

### 3 Atelier de perfectionnement pour le compagnon

En complément à la séance d'information de trois heures obligatoire offerte par Emploi-Québec, le CQRHT recommande fortement aux compagnons de participer à l'atelier de perfectionnement *Moniteur en entreprise*. Cet atelier, qui vise à permettre aux participants de structurer la formation à l'interne, présente des techniques efficaces et des outils qui faciliteront le travail du compagnon. Pour information et inscription : [www.cqrht.qc.ca/boutique-en-ligne](http://www.cqrht.qc.ca/boutique-en-ligne).

## Critères d'admissibilité au PAMT

### Employeur

- Garantir une formation satisfaisante tant au plan de l'équipement et des techniques utilisés, que des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité.

### L'apprenti

- Être âgé d'au moins 16 ans et être un salarié de l'entreprise.

### Le compagnon

- Pratiquer le métier de préposé à l'entretien ménager;
- Être une personne d'expérience reconnue pour son expertise;
- Faire preuve d'une grande facilité à communiquer et d'un bon jugement;
- Participer à la séance d'information de 3 heures offerte par Emploi-Québec.

*Le genre masculin, lorsqu'utilisé dans ce document, vise uniquement à alléger/faciliter la lecture du texte.*